



Délibération 26_03_12_CA_009

Séance du 12 mars 2026

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Nombre de semestres accordés au titre de l'établissement dans le cadre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT).

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 12 mars 2026 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la délibération 2017-27 CA P, reconduite par la délibération 2019-05 CA P, relative aux congés légaux des enseignants et enseignants-chercheurs ;

Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative aux conditions d'attribution et d'exercice des congés pour recherches ou conversions thématiques accordés aux enseignants-chercheurs;

Vu le décret n° 2019-942 modifié par le décret n° 2025-928 du 8 septembre 2025 relatif à la création du grand établissement Université Polytechnique Hauts-de-France;

Monsieur le Président propose aux membres de fixer à six semestres le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Approuve le nombre de semestres accordés par l'établissement dans le cadre de CRCT au titre de l'année universitaire 2026/2027.

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,